Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1968)

**Heft:** 93

**Artikel:** Projets de nouveaux instituts universitaires

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1008295

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La Suisse et le TNP (suite)

Deuxième hypothèse :

L'actuel Conseil fédéral a déjà pris, implicitement ou explicitement, la décision de ne pas armer atomiquement notre armée. Cette décision affleure dans les propos de M. Spühler. Mais le terme renoncer est peut-être inexact, car tout se passe actuellement comme s'il s'agissait, après avoir posé timidement les premiers jalons, de reculer l'heure de la décision, jusqu'au moment où celle-ci nous sera imposée par un accord international.

En fin de compte, le Conseil fédéral esquive la responsabilité d'un vrai choix qui l'aurait obligé à affronter certaines familles politiques suisses, mais qui aurait servi la paix et notre prestige international. Les Grands décideront pour nous de la nature de notre armement.

Troisième hypothèse:

Certains milieux industriels suisses pourraient souhaiter que la Suisse intervienne contre un contrôle industriel abusif. Ainsi le Conseil fédéral rappelle que la Suisse ne signera que si les Etats industriels importants s'engagent aussi. Sa capacité concurrentielle serait ainsi sauvegardée.

Enfin l'aide-mémoire précise que la Suisse ne ratifiera pas n'importe quel traité. Nous défendrons notre liberté d'action. Mais quelle est aujourd'hui cette liberté d'action? que peut notre diplomatie? Tout est là en fin de compte.

#### La neutralité remise en question

Nous signerons si les grandes puissances, industrielles ou non, se résignent à accepter le traité. Nous y seront alors contraints, que nous le voulions ou non, ne serait-ce que pour préserver notre industrie atomique future de tout boycott. Nous signerons, comme nous avons signé l'accord de Moscou, malgré les liens étroits qui nous lient à la France qui obstinément se tient à l'écart de tout l'effort entrepris pour canaliser la course aux armements atomiques. Nous signerons parce que notre éloignement des tables de conférence nous place devant le choix du tout ou rien sauf à tenter par le biais de quelques pays amis, de quelques mémorandums, de faire entendre notre voix.

Une fois de plus, un événement international remet en cause les moyens de notre diplomatie et souligne cruellement les limites étroites et l'impuissance réelle de cette dernière. Pendant longtemps, notre neutralité n'a été conçue qu'en fonction de l'équilibre à garder entre nos trois voisins immédiats, et dans les limites de l'Europe. La neutralité avait lors son sens, mais ses obligations aussi; notre politique extérieure était encore objet de décision. La querelle qui nous tint si longtemps éloigné de l'URSS vint déjà battre en brèche le subtil équilibre obtenu. Après la deuxième guerre mondiale l'opinion publique et la situation de la Suisse s'accommodèrent fort bien d'une neutralité devenue prudente jusqu'à la passivité. Quelques pincées d'argent pour l'aide au Tiers-Monde, quelques missions du CICR, sur un plan strictement humanitaire et personnel, quelques participations à des actions où l'on vint nous chercher pour y figurer comme neutres, nous ont tenu lieu de diplomatie, de neutralité active et de bonne conscience. Mais la neutralité active, ce sont nos industriels qui l'ont pratiquée, d'autant plus libres de leurs mouvements qu'ils n'avaient à craindre de notre gouvernement ni politique de prestige, ni intervention intempestive, ni même préférence trop marquée pour tel ou tel régime, à l'exception des années maccarthystes, où de toute façon le commerce avec les pays de l'Est n'était guère intéressant. L'intendance nous a guidés sur la scène du monde, avec cette discrétion feutrée, cette prudence, cette honnêteté pédagogique que nous aimons bien nous voir attribuées. Mais, en même temps, la politique extérieure cessait pratiquement de devenir un domaine de la politique et même de l'activité de l'Etat. Entre la Croix-Rouge et le Vorort, où donc le Département politique fédéral eût-il trouvé encore la place d'une décision politique? Les partis eux-mêmes cessèrent de s'occuper d'un secteur réservé aux affaires et aux grands sentiments; l'intérêt du citoyen pour la diplomatie suisse s'estompa doucement, anesthésié par la neutralité et c'est ainsi que l'objet principal de la vie politique de l'ancienne Confédération, et même de la moderne jusqu'à la fin du XIX° siècle, devint un domaine réservé, mais à la routine, aux paroles les plus vides, au contentement.

Il se peut que nous touchions aujourd'hui à la fin de cette bienheureuse période et que l'heure sonne bientôt de quelques échéances, toujours plus difficilement repoussées. Il y a l'Europe, trop longtemps négligée, il y a le Tiers-Monde, il y a la non-prolifération et le désarmement. L'intendance réclame toujours plus de déclsions politiques aussi. Nous avons attendu que les autres décident pour nous; nous attendons encore qu'ils décident pour nous de l'Europe ou de la non-prolifération. Pourquoi en effet abandonner cette prudence passive qui nous a si longtemps servis ? Mais sur une scène diplomatique qui n'est plus bi-polaire, la concurrence se fait plus âpre et les enjeux se compliquent.

Partis et citoyens réapprendront-ils à penser une politique extérieure et le gouvernement à la décider ? Le traité de non-prolifération, c'est un signe que les choses ne sont plus ce qu'elles étaient.

### De la surproduction laitière au transfert de l'EPUL à la Confédération

Du 22 avril au 17 août se déroule dans les régions de plaine « une grande campagne d'élimination de nombreuses vaches latières » comme le titre l'hebdomadaire agricole « La Terre romande ». 20 000 vaches y passeront, réparties en contingents cantonaux : 10 pour Bâle-Ville et 3500 pour Berne.

Seront abattues notamment les vaches produisant un lait impropre à la consommation et à la fabrication du fromage. Pour combattre la surproduction laitière, on liquidera les vaches de faible rendement ! En fait, ces mesures sont un cadeau-compensation offert, aux paysans à qui l'on vient d'infliger 5 ct de retenue par kg de lait. Et il y a longtemps que la Confédération subventionne, en faveur de l'agriculture de montagne, l'élimination du bétal mal venu. Chaque année, de nombreux millions y sont consacrés.

En lisant ce titre, nous revenait une discussion-soirée que nous avions passée avec un ingénieur agronome et des paysans promoteurs des nouvelles méthodes d'élevage par insémination artificielle. Alors que les techniques de reproduction qu'ils défendaient avaient déjà été expérimentées, avec succès, non seulement en France, mais encore aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, on sait qu'ils ont dû lutter seuls, renonçant à toute subvention pour préserver leur liberté d'action contre l'hostilité officielle déclarée. Or ils faisaient pourtant une constatation simple. La méthode de sélection des taureaux selon les qualités de leur descendance, puis, une fois repéré le taureau sûr, la multiplication de sa descendance grâce aux techniques de conservation de la semence et d'insémination, cette méthode-là offrait des garanties remarquables quant aux qualités et à l'homogénéité du bétail : peu de ratages, par conséquent, peu de bêtes à éliminer.

N'est-il pas absurde, disaient-ils à juste titre, de voir la Confédération dépenser des millions pour éliminer des bêtes peu productives alors qu'elle refuse tout encouragement à des méthodes d'élevage qui réduiraient à quelques unités les bêtes à retirer du circuit? Les millions dépensés pour abattre les bêtes tarées sont improductifs; c'est une perte pour l'économie

nationale, alors que les mêmes sommes permettraient de créer des centres d'insémination bien équipés, de progresser à grande échelle, de perfectionner des lignées offrant des aptitudes nouvelles mieux adaptées au marché.

Aujourd'hui, on dépense des millions pour tuer du mauvais bétail. Les mêmes millions dépensés plus tôt auraient permis d'éviter que ces mauvaises bêtes voient le jour. Plus que jamais les agriculteurs progressistes ont raison. L'actualité exigeait ce rappel. Toutefois, l'application de nouvelles techniques génétiques se heurte à la pénurie de zootechniciens (voyez Migros et ses efforts pour mettre sur pied une chaîne de production Optiporc). Il existait, en effet, pour l'ensemble de la Suisse une chaire, importante, de zootechnique, au Poly, à Zürich. Il a suffi alors qu'un seul homme y bloquât professoralement toute évolution pour que l'ensemble de l'élevage suisse accuse un retard important, à l'heure même, où, en France, par exemple, huitante universitaires travaillaient intensément sur les problèmes de la génétique au service de l'élevage.

Plus paradoxal encore l'exemple du canton de Vaud. C'est un canton agricole et universitaire à la fois; et l'on sait que, chez les jeunés bacheliers, les vocations de généticiens et de biologistes seraient nombreuses si la formation de zootechniciens était organisée; si ensuite ils pouvaient exercer leur métier. Le canton de Vaud a accepté de subir un blocage au niveau de l'Université. On s'en remettait à Zürich.

Avec sa mentalité de canton de paysan qui cherche à dissimuler la terre qui lui colle aux souliers, Vaud n'a pas trop lésiné sur les chaires des facultés nobles (droit, théologie, etc.), mais il a accepté de passer pour la zootechnique par la Limmat.

Après le transfert de l'EPUL à la Confédération, trouvera-t-il enfin l'occasion de développer, avec l'aide de l'Université, une branche essentielle de son économie? Elle aura été curieuse cette souveraineté universitaire qui ne lui a pas permis d'épauler ses paysans les plus clairvoyants et les plus énergiques. Encore un exemple où la souveraineté cantonale était en défaut. Attendons maintenant le bon vouloir confédéral l

P. S. — On observa le même phénomène, l'absence de liaison entre l'enseignement universitaire et l'économie régionale, en architecture. Lors de la création d'une école d'architecture dans le cadre de l'EPUL, il était prévu que serait poussé l'enseignement de la construction rurale. Mais rares furent les architectes qui obtinrent le mandat de construire une ferme. En effet, ces mandats vont automatiquement à l'Office de construction de l'Union suisse des paysans qui bâtit d'un bout à l'autre de la Suisse la même ferme type, économique certes, mais aujourd'hui dépassée. Dernière remarque : cette incoordination entre l'université et l'économie montre dans quel sens pourrait s'orienter une planification au niveau cantonal et régional.

## Projets de nouveaux instituts universitaires

Le Conseil suisse de la science a été informé des projets suivants :

Bâle: création d'un « Centre biologique », dont le but serait de développer dans le cadre de cette université l'enseignement et la recherche en biologie et dans certaines disciplines apparentées.

Neuchâtel: « Institut des Hautes Etudes nationales », destiné à donner « une vision nationale » (sic) aux futurs cadres de l'administration, de l'industrie, des associations...

Genève: «Fondation pour recherches médicales» qui grouperait des disciplines complémentaires, importantes pour la recherche médicale, telles que l'étude de maladies de la nutrition et du métabolisme.